

LES REMARQUES D' HENRY KING SUR L'IMPORTANCE DES CETC

J'ai servi en tant que procureur américain au Tribunal militaire international de Nuremberg après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, j'enseigne à la Faculté de Droit de Case Western Reserve, à Cleveland, dans l'Ohio. J'aimerais vous parler d'une perspective historique sur l'importance des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens, ou les CETC.

Les CETC sont les plus récents des tribunaux pénaux de caractère hybride en vertu du droit international. Les CETC et leur fratrie plus établie – tel que les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, entre autres – sont les descendants de Nuremberg. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Alliés ont résisté aux clameurs de l'exécution sommaire de hauts rangs nazis. Au lieu de cela, les dirigeants politiques, militaires, et économiques allemands ont bénéficié de procès équitables dans le cœur de la propre nation, à Nuremberg, la ville qui a donné son nom aux fameuses lois de Nuremberg de 1935 autorisant la persécution des Juifs. Mais à Nuremberg à la fin des années 1940, les coupables ont été tenus pour responsables et les détails de leurs crimes odieux diffusés à travers le monde. Le mouvement international des droits de l'homme est né.

J'ai la chance d'avoir servi en tant que procureur dans ces premiers jours. J'avais vingt-six ans et j'étais récemment diplômé de la faculté de droit quand je suis arrivé à Nuremberg dans une tempête de pluie aveuglante en Mars 1946. J'ai préparé des procès contre plusieurs hauts dirigeants nazis - interrogeant Albert Speer lui-même, l'architecte du Troisième Reich - et me suis engagé à ce que la Cour suprême de justice et le Procureur de Nuremberg Robert Jackson ont appelé « l'un des plus importants hommages que le Pouvoir ait jamais versé à la Raison. »

Aujourd'hui, des jeunes hommes et femmes dévoués et talentueux du monde entier, y compris du Cambodge, arrivent à Phnom Penh afin de lutter pour la responsabilisation et contre l'impunité. En menant les responsables des crimes abominables du Khmer Rouge en justice par des procès justes et ouverts, les CETC et ses juristes et avocats cambodgiens et internationaux aident dans la prévention de tels événements se à l'avenir.

Comme les procès de Nuremberg, les procès des CETC feront la lumière sur la structure du gouvernement du Kampuchea démocratique, les motivations de ses dirigeants, et les leviers utilisés pour perpétrer les meurtres de masse, la torture et d'autres atrocités de la fin des années 1970. Dans un sens, les CETC offriront une analyse post-mortem d'un Etat totalitaire. Ils offriront des leçons, non seulement aux Cambodgiens, mais à tous, sur les circonstances qui mènent à de tels crimes. Ils nous montreront où et comment la chaîne de ces événements qui ont conduit au meurtre de masse pourrait être rompue.

Les CETC permettront de renforcer et de revitaliser les notions de la première règle de droit élaborés et mis en place à Nuremberg. Même après 30 ans, la justice peut et doit prévaloir. Dans un pays qui titube encore de l'horreur du régime de Pol Pot, le fait de mener en justice les dirigeants survivants qui seraient responsables des crimes d'atrocité du passé encouragera la réconciliation et apportera une certaine consolation, ou tout au moins une résolution, envers les victimes et leurs familles.

Plus important encore, c'est en tenant les dirigeants responsables de leurs crimes que les CETC dissuaderont les politiciens qui partagent les mêmes idées dans le monde entier. Mon propre service en tant que procureur de Nuremberg fut déclenché par les paroles de mon père. Au cours d'une conversation au cours du repas de dimanche en 1935, il m'a demandé: «Comment pouvez-vous arrêter les guerres?" J'étais perplexe. En tant que maire d'une petite ville du Connecticut durant la Première Guerre mondiale, il a observé de première main les effets dévastateurs de la guerre sur les jeunes du pays. Il m'a dit, «le peuple ne veut pas de guerres. Il s'agit de leurs dirigeants. Pour arrêter la guerre, vous devez punir les dirigeants. »

Les CETC – comme d'autres tribunaux internationaux et hybrides dans le monde – est un rappel sévère aux leaders qui s'inclinent à ordonner de telles atrocités qu'ils ne sont pas invulnérables et que, comme au Cambodge, ils seront punis par leur propre nation et par la communauté internationale, jusqu'à une dizaine d'années après leur crimes. De plus en plus, nous désapprouvons du vieux cliché que la responsabilité légale diminue là où le pouvoir augmente.

J'aimerais conclure avec un seul avertissement. L'importance d'établir des tribunaux équitables et ouverts ne peut être surestimée. Le secret derrière le succès de Nuremberg se trouve dans son adhérence rigide aux procédures ; les criminels Nazi ont été présumés innocents ; ils ont été accordés le droit à un conseiller et l'occasion de se défendre. Comme l'a conseillé Justice Jackson dans sa déclaration préliminaire, « le fait de donner une calice empoisonnée aux accusés serait quitte à nous empoisonner nous-mêmes. » Les procès de Nuremberg ont été perçus comme légitime, même par les accusés et leur avocat. La lutte contre la violation des droits de l'homme ne peut gagner en combattant le feu par le feu. Nous devons nous tenir aux normes que nous adoptons. Cette vérité sera d'une importance particulière lors des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens.

J'applaudis l'arrivée du « Cambodia Tribunal Monitor », qui apportera un service inestimable en diffusant les procès des CETC au monde entier via l'internet. C'est l'enregistrement vidéo des procès de Nuremberg qui jusqu'à ce jour se tient épaule contre épaule avec les manuscrits écrits des procédures pour le bienfait de toutes générations qui suivent.

Ainsi, l'héritage de Nuremberg se perpétue aujourd'hui même. J'espère que les CETC auront un effet similaire au Cambodge et à travers le monde entier, pour faciliter la prévention de crimes atroces en démontrant que tout transgresseur soit emmené devant le peuple et la communauté internationale, et qu'il soit tenu responsable.